

École élémentaire Lucie Aubrac

Compte rendu du Conseil d'École du 6 novembre 2014

Un tour de table de présentation ouvre la séance à 18h.

Sont présents :

Parents : Mme Prigent, Mme Marchix, Mme Boudier-Aebischer, Mme Robert, Mme Menudier, Mme Drosbeke, Mme Gibbes, Mme Bidault, Mme Renouard, Mr Décamps, Mr Jan

Enseignants : Mr Dham (directeur), Mme Robert, Mr Garnier, Mme Monot, Mme Lemoine, Mme Roptin, Mr Desille, Mme Perrot Merlet, Mme Perry, Mme Bitauld, Mme Duhil

Mairie : Mr Le Borgne (directeur pôle enfance jeunesse, vie scolaire)

Excusés : Mme Le Sommier (Inspectrice de l'Éducation Nationale), Mr Gaudin (Maire de Pont-Péan), Mme Blouin (Adjointe à l'éducation), Mr Leclerc (Parent d'élève)

Bilan de la rentrée

Les élections

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école se sont déroulées le 10 octobre. Sur 381 parents inscrits seulement 77 ont votés, soit 20,21% des votants, mais les 10 sièges ont été pourvus. Le directeur constate que, comme l'année dernière, la participation est faible et il ne sait que faire pour l'augmenter. Les parents élus ajoutent qu'ils avaient insisté auprès des parents d'élèves sur l'importance de ces élections et expliquent que cette faible participation est due au fait qu'il n'y a pas d'enjeux particuliers car les parents inscrits sur la liste (unique) seront forcément élus.

Effectifs et répartition au 6/11/2014

241 élèves sont comptabilisés dans l'école soit 24,1 élèves par classe. L'école est composée de 10 classes de cours simples répartis de la façon suivante :

- 25 élèves en CPA (classe de Guillemette Robert)
- 26 élèves en CPB (classe de Christophe Garnier)
- 23 élèves en CE1A (classe de Valérie Monot)
- 23 élèves en CE1B (classe de Marie-Laure Lemoine)
- 25 élèves en CE2A (classe de Ghislaine Roptin)
- 24 élèves en CE2B (classe de Jérôme Désille)
- 22 élèves en CM1A (classe de Gérard Dham et Laurence Duhil)
- 23 élèves en CM1B (classe d'Isabelle Perrot Merlet)

- 25 élèves en CM2A (classe d'Isabelle Perry)

- 25 élèves en CM2B (classe de Laurence Bitauld)

Les enseignants et les parents d'élèves sont satisfaits de l'ouverture de classe.

Le règlement intérieur

Mme l'Inspectrice a soulevé le fait que le point concernant l'administration des médicaments dans le règlement intérieur était insuffisamment explicite. Après lecture du document précisant les préconisations du Médecin Conseil Départemental, l'article suivant est ajouté au règlement intérieur de l'école.

Administration de médicaments sur le temps scolaire :

Maladies de courte durée (rhume, angine...)

Parfois, les familles demandent aux enseignants l'administration de médicaments prescrits par le médecin de famille à des heures où l'enfant est en classe.

Chaque fois que possible, on privilégiera la prescription qui évite la prise médicamenteuse sur le temps scolaire par un dialogue constructif entre la famille et le praticien.

A titre exceptionnel, l'enseignant peut donner le traitement à l'enfant sous deux conditions :

1/ Avoir l'ordonnance de la prescription

2/ Avoir une autorisation écrite des parents

Maladie de longue durée : Le Projet d'Accueil Individualisé

Ces projets concernent l'accueil des élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période (affection métabolique héréditaire, dyslexie, dysphasie, épilepsie, hémophilie, affection respiratoire chronique, allergie, diabète ...).

Il peut permettre la prise de médicament sur le temps scolaire à partir des besoins thérapeutiques, précisés dans l'ordonnance signée du médecin qui suit l'enfant et mis à jour en fonction de l'évolution de la maladie. Le Projet est rédigé en concertation étroite, selon le cas, avec le médecin scolaire, l'infirmière scolaire ou un personnel de la collectivité d'accueil (mairie pour le restaurant scolaire).

L'administration d'un traitement médical notamment d'urgence, par un adulte volontaire peut être prévue dans ce projet. **Les élèves susceptibles de bénéficier d'un PAI doivent être signalés dès le début de l'année scolaire à la direction et au médecin de l'Éducation nationale.**

Fonctionnement de l'école

Les interventions du Rased

Une nouvelle psychologue scolaire Sylvie Flaux intervient dans l'école en remplacement de Nathalie Hue.

Peuvent également intervenir un maître E qui s'occupe essentiellement des enfants rencontrant des difficultés scolaires et pédagogiques et un maître G qui aide les enfants ayant des difficultés pour entrer dans les apprentissages. Avant toute prise en charge, les enseignants remplissent une fiche de demande au RASED et c'est cette équipe qui choisit la personne à même d'aider l'enfant en fonction des difficultés rencontrées. Les prises en charge sont dépendantes des disponibilités d'intervention.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires

Elles se déroulent sur le temps de midi les jours où les enfants n'ont pas de TAPS (temps d'activités périscolaires), le mardi et vendredi pour le cycle 2 et le lundi et jeudi pour le cycle 3. Elles consistent à résoudre des difficultés ponctuelles que les élèves rencontrent sur quelques semaines et ne concernent pas les difficultés d'apprentissage importantes. Les élèves ne sont pas forcément pris en charge par leur enseignant, par exemple, en début d'année, les élèves de CM ont été pris en charge par les enseignants du cycle 3 en numération.

L'enseignement des langues étrangères

Les enseignants des classes de CM ont fait écouter une des épreuves d'écoute des évaluations académiques d'anglais lors des réunions de rentrée afin que les parents se rendent compte que l'enseignement des langues vivantes n'est plus une simple sensibilisation à l'école. Certains parents ont été inquiets du niveau demandé. Les élèves sont préparés à cet apprentissage dès le CP, ce qui explique la difficulté croissante des épreuves. Les résultats de l'école sont bons (95,65% de réussite aux évaluations).

Les activités pédagogiques passées ou programmées

L'USEP

Madame Gibbes pense que le mot concernant les adhésions USEP n'est pas assez clair et indique que certains parents se demandent si l'adhésion est obligatoire. Pour le moment, l'école a fait le choix d'une participation volontaire et ne participe pas aux activités extrascolaires de l'association. Les enfants (adhérents ou non) participent donc aux rencontres organisées sur le temps scolaire par la circonscription ou l'USEP départementale :

Kin-ball et jeux de lutte (CP 6 février, CE1 A 13 mars, CE1B 9 mars), Orientation (CP 31 mars, CE1 3 avril, CM1 27 mars, CE2B 30 juin), Gym et Ultimate (CM2B 16 janvier), Kin ball et tchoukball (CE2 A 26 mars, CM2 26 mars), base-ball (CM1 2 juin, CM2B 9 juin), balle au pied (date à préciser)

Pour minimiser le cout des transports, le cross de la solidarité se déroulera à Pont-Péan le mercredi 26 novembre et une randonnée sur Pont-Péan remplacera le P'tour USEP de Laillé. Un appel aux parents sera fait pour l'encadrement de ces 2 activités.

Le projet mosaïque

3 classes participeront à ce projet (les CM2A de Madame Perry, les CE1A de Madame Monot, et les CPB de Madame Robert). La mosaïste Stéphanie **Corbin** aidera à la finalisation de ce projet. Ses interventions auront

lieu pendant la période 5. La mosaïque cachera le tag situé sur le mur intérieur et certains poteaux de la cour du cycle 3. Une demande de récupération de matériaux a déjà été faite auprès des parents d'élèves.

Cérémonies du 11 novembre

L'école est impliquée dans les cérémonies du 11 novembre pour les commémorations du centenaire du début de la première guerre mondiale. Les enseignants estiment qu'au moins 200 élèves seront présents. Lors de la cérémonie protocolaire, la Marseillaise sera entonnée par 4 classes sous la direction de Mme Bitauld. La lecture des noms des personnes mortes pour la France sera faite par 8 CM2 et 4 CP accompagneront le dépôt de gerbe. Toutes les classes chanteront après la clôture de la cérémonie officielle l'hymne européen (2 couplets en français, 1 en allemand, 1 en espagnol).

La cérémonie devrait se dérouler au monument au souvenir (si la météo prévue est mauvaise, la cérémonie pourrait avoir lieu au gymnase).

L'école participe également à l'exposition organisée à l'Espace Beausoleil concernant la première guerre mondiale (visible les dimanche et mardi après-midi par les Pont-Péannais ; les enfants la verront avec leur classe le lundi ou le mercredi).

Projet citoyenneté

Un travail en cohérence avec le périscolaire a été commencé sur la gestion de la cour. Les représentants d'élèves élus, après un travail dans leur classe, se sont réunis avec les animateurs du périscolaire Alix, Aurélien, Julien et Mme Le Moine en cycle 2 et avec Julien, Antoine et Mr Dham en cycle 3 afin de discuter et d'élaborer le règlement de la cour.

Un permis à points est déjà mis en place au cycle 2. Lorsqu'un élève perd ses points, il ne peut plus emprunter les jeux pendant une semaine. Les points sont enlevés par les enseignants ou les animateurs. C'est l'aboutissement d'un travail de plusieurs années. Le fait que les enfants soient associés aide à la mise en place du projet. Le règlement est institutionnalisé. Les délégués rendent compte à leur classe.

Le cycle 3 est moins avancé mais les délégués se sont réunis et ont décidé de désigner des capitaines de cour sur les temps de récréation. Dans tous les cas, les enfants ont un rôle de médiateur et non de surveillance. Une réflexion sur l'utilisation des toilettes a été menée et la mise en place d'un système de bracelets est en cours.

Classe de mer

Les CE2 se rendront à Pléneuf Val André du 10 au 13 mars. Les activités seront sensiblement les mêmes que les années précédentes. Comme la distance est plus importante par rapport à Saint Malo, une journée a été rajoutée, ainsi les enfants pourront participer en plus à une activité char à voile. En plus des enseignants, les

enfants seront aidés par des animateurs de vie. Le montant de la participation des familles à cette sortie n'a pas encore été arrêté (mais devrait se situer autour de 75 euros pour 4 jours).

Autres projets :

- Le cycle 2 prépare des « chants et danses du monde » sur le modèle des « chants bretons » à partir de janvier. Une partie sera dédiée à une sélection chants de différents pays, et une autre à la danse, un spectacle en fin d'année est prévu. Le projet pourrait se développer au sein de l'USEP.

- Les CP se rendront à l'école musée de Bothoa le 20 novembre , ce projet est reconduit depuis plusieurs années. Les enfants empruntent le chemin de l'école que les élèves d'autrefois suivaient, ils sont ensuite accueillis par l'instituteur en blouse grise, puis ils participent à des travaux de classe (plume), ils prennent après un repas qui consiste en une soupe et du pain beurré comme autrefois. Cette année, cette sortie a lieu après les vacances pour bénéficier du poêle. Pour finir, les enfants visiteront le logement de la maîtresse.

- Les CP terminent le cycle piscine , le cycle CE1 commencera le 16 décembre.

- Intervention de la "Ligue contre le cancer " pour les CM2B.

- L'association « Enfance et partage » interviendra dans le courant de l'année ; aucune date n'est fixée.

Marché de Noël

Un travail en collaboration entre 2 classes est prévu pour éviter que chaque enfant ne fabrique son propre objet. Il faudra prévoir de faire plus d'objets. Le marché aura lieu le 12 décembre.

La charte de la laïcité

lecture

Mise en place des Temps d'Activités Périscolaires

Les activités se passent bien, l'ouverture de classe a résolu le problème de la classe CE1/CE2. Les enfants du groupe CE2 prenaient comme une punition le fait de devoir se conformer à l'organisation du cycle 2 ce qui aurait pu avoir des incidences sur les apprentissages. A l'avenir il faudra prendre en compte cette situation (cours à cheval sur 2 cycles en raison des horaires décalés). Lors de la commission éducation, ce problème a été évoqué. Si cette éventualité se présentait, il serait bon que chaque élève garde le rythme de son cycle. Un changement d'horaire (quart d'heure glissé à supprimer et début des cours pour tous à 14h) serait alors à prévoir mais il faudrait formuler une demande de dérogation car les horaires journaliers des élèves seraient supérieurs à 5H30 2 jours par semaine (5h45).

Les parents trouvent que la situation à Pont Péan est privilégiée.

Mr Le Borgne souligne que cela a été possible par le fait que les enseignants aient accepté les horaires différenciés, que les locaux soient disponibles et qu'il y ait plusieurs animateurs permanents. Les enfants ont le sentiment de participer à de vraies activités comme celles proposées en dehors de l'école. La participation des associations de Pont-Péan ajoute de la richesse à ces activités.

Une demande budgétaire est faite pour des activités novatrices (Petits Débrouillards, radio, basket en anglais) qui sortent des activités habituelles.

La mutualisation du matériel scolaire et périscolaire fonctionne bien. Le lien avec les activités communales de la jeunesse (local jeunes) se fait mieux car tous les enfants ont l'habitude de côtoyer les différents animateurs.

La réforme se passe bien à Pont Péan.

Questions diverses

Restaurant scolaire

Une restructuration du restaurant scolaire est envisagée. Ce n'est pas tant le nombre d'enfants mais le fait que les élèves de maternelle soient plus nombreux qui pose problème. La salle est trop petite et les conditions sonores sont difficiles. Le cabinet d'architectes Guilloux-Gautier a été sollicité et a présenté des esquisses pour la rénovation. Il est question d'agrandir le lieu et de réfléchir sur le meilleur moment pour réaliser les travaux en tenant compte des enveloppes budgétaires. Les parents seront concertés.

Liste de fourniture scolaires et participation financière des familles

Certains parents demandent à ce que la liste de fournitures scolaires soit allégée. La municipalité fournit 32 euros par élève. 5 euros sont déduits pour les photocopies, il reste donc 27 euros. Mme Roptin souligne que 11 euros sont dépensés pour un fichier.

Mr Dham présente la liste de fournitures préconisée par le ministère, les demandes de l'école sont en deçà de cette liste.

A l'avenir, les listes scolaires seront arrêtées lors du second Conseil d'École. Une coopérative d'achat pourra être mise en place par les parents d'élèves éventuellement.

La question de savoir s'il est préférable de demander une somme globale en début d'année ou de continuer à solliciter les parents au cas par cas selon les projets pédagogiques se pose régulièrement à l'équipe enseignante. Pour l'instant, il n'est pas prévu de changement car certaines sommes sont facultatives et restent au choix de la famille (photos de classe, adhésion USEP ...).

Mr Le Borgne évoque la mise en place d'un tarif dégressif pour la classe de mer en adéquation avec la pratique communale. Cet aspect ne pourrait pas être géré par les enseignants qui n'ont pas accès aux quotients familiaux.

Les familles ne signalent pas en général leur difficulté financière. Il est rappelé qu'aucun enfant n'est écarté d'une classe transplantée pour des raisons financières.

Encombrement devant le portail

Beaucoup de parents viennent chercher leurs enfants le mercredi. Tous sont regroupés devant le portail. Les enfants attendent tranquillement. Il serait judicieux que les parents restent éloignés du portail afin que les enfants puissent les voir. Mr Garnier propose un traçage au sol en double U permettant d'améliorer les flux.

Élaboration des répartitions des élèves par classe

Certains parents pensaient que les enseignants avaient demandé aux enfants de désigner 1 enfant avec qui ils souhaitaient être l'année suivante et n'avaient finalement pas respecté leur choix. Les enseignants expliquent que jamais une telle demande n'est faite. Mais exceptionnellement comme 8 CE2 devaient se retrouver avec le cycle 2, pour ne pas les isoler davantage, les enseignantes de CE1 leur avaient demandé avec qui ils souhaiteraient être. Comme après l'ouverture de classe il n'y avait plus que des cours simples, il n'y avait plus lieu d'en tenir compte.

Remerciements

Les enseignants remercient l'APE pour sa participation financière à la formation de base aux premiers secours (PSC1) dispensée le vendredi 31 octobre. Cette journée a été très profitable et appréciée.

La séance est levée à 20h20

La secrétaire

Mme Perrot Merlet

Le directeur

Mr Dham